



8, rue Claude Lewy
45073 ORLEANS CEDEX 2
☎ 02 38 51 82 82
E-mail : javer-audit@javer.fr

LECTURE JEUNESSE

Association loi 1901

60 rue Étienne Dolet
92240 Malakoff

SIRET : 305 240 475 00049

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Aux membres de l'association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LECTURE JEUNESSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie six du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



3. **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les notes de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables suivies par votre association. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, les informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Nous avons procédé tout particulièrement à l'appréciation des approches retenues par l'association sur le tableau de suivi des Fonds dédiés, décrit dans les annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de votre association.

5. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Orléans, le 14 mars 2024,
Le Commissaire aux comptes,

JAVER AUDIT

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned above the name Anil Javer-Kala.

Anil Javer-Kala



Bilan 2023
Lecture Jeunesse
SIRET: 305 240 475 00049
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice N		N-1		PASSIF		Exercice N		N-1		
	BRUT	Amortissements et provisions	Net	Net	PASSIF	Net	Net	Exercice N		N-1	
								Net		Net	
Actif immobilisé					Capitaux propres						
Immobilisations incorporelles					Capital	54 145	44 967	24 259	24 259	46 774	46 774
Fonds de Commerce		16 393			Ecart de réévaluation						
Autres					Réserves						
Immobilisations corporelles	19 004	17 716	1 288	3 900	Réserve légale	3 900	1 288				
Immobilisations financières	5655		5 655	5 341	Réserve réglementée	5 341	5 655				
TOTAL I	86 019	34 109	51 910	63 386	Autres	63 386	51 910				
Actif circulant					Report à nouveau						
Stock et en cours					Résultat de l'exercice			-25 802	-25 802	-22 515	-22 515
Marchandises					Provisions réglementées			34 194	34 194	25 193	25 193
Avances et acomptes versés sur commande	0	0	0	0	TOTAL I	0	0	32 651	32 651	49 452	49 452
Créances					Provisions pour risques et charges (II)						
Clients et comptes rattachés	260 552		260 552	76 372	Fonds dédiés	76 372	260 552	0	0	34 000	34 000
Autres	1 403		1 403	18 769	Emprunts et dettes assimilées	18 769	1 403				
Valeurs mobilières d'eplacement					Avances et acomptes sur commande						
Disponibilités	106 499		106 499	170 498	Fournisseurs et comptes rattachés	170 498	106 499	20 496	20 496	27 540	27 540
TOTAL II	368 454	0	368 454	265 639	Autres	265 639	368 454	83 479	83 479	78 538	78 538
Charges constatés d'avance (III)	3 814		3 814	4 439	TOTAL (III)	4 439	3 814	103 975	103 975	140 078	140 078
TOTAL GENERAL (I+II+III)	458 287	34 109	424 178	333 464	Produits constatés d'avance (IV)	4 439	4 439	287 552	287 552	143 934	143 934
					TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	333 464	424 178	424 178	424 178	333 464	333 464



COMPTE DE RESULTAT 2023
LECTURE JEUNESSE
SIRET: 305 240 475 00049
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT					
Exercice clos le :		31/12/2023	31/12/2022	Variation	
Produits	Produits d'exploitation (1)				
	Cotisations	760	1 010	-250	-25%
	Ventes de biens et services				
	Ventes de biens	62 611	69 345	-6 734	-10%
	dont ventes de dons en nature				
	Ventes de Prestations de service	126 364	124 737	1 627	1%
	dont parrainages				
	Produits de tiers financeurs				
	Concours publics				
	Subventions d'exploitation	315 194	249 210	65 984	26%
	Versements des fondateurs ou cosommations de la dotation comptable				
	Ressources liées à la générosité du public				
	Dons manuels	11 416	2 721	8 695	320%
	Mécénats	169 987	107 000	62 987	59%
	Legs, donations et assurances-vie				
	Contributions financières				
	Production immobilisée				
	Reprises sur amort, dépréciations, provisions et transferts de charges				
	Utilisation des fonds dédiés	34 000	187 350	-153 350	-82%
	Autres produits	504	1 894	-1 390	-73%
TOTAL (I)		720 836	743 267	-22 431	-3%
Charges	Charges d'exploitation (2)				
	Achats de marchandises				
	Variation de stock de marchandises				
	Autres achats et charges externes	211 950	257 266	-45 316	-18%
	Aides financières				
	Impôts, taxes et versements assimilés	20 658	22 084	-1 426	-6%
	Salaires et traitements	389 704	346 750	42 954	12%
	Charges sociales	105 966	108 196	-2 230	-2%
	Autres charges de personnel	13 505	14 188	-683	-5%
	Dotations aux amortissements	14 833	7 063	7 770	110%
Dotations aux provisions					
Reports en fonds dédiés	0	13 000	-13 000	-100%	
Autres charges	370	67	303	452%	
TOTAL (II)		756 986	768 614	-11 628	-2%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-36 150	-25 347	-10 803	43%
O C	QP de résultat sur op. faites en commun - Produits	8 998	1 799		
	QP de résultat sur op. faites en commun - Charges				
	Total des produits financiers (V)	1 350	1 032	318	31%
	Total des charges financières (VI)			0	0%
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		1 350	1 032	318	31%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III+V+V-VI)		-25 802	-22 516	-10 485	15%
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			0	0%
	Impôts sur les bénéfices (X)			0	0%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				0	0%
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			0	0%
	Impôts sur les bénéfices (X)			0	0%
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		731 184	746 099	-22 113	-2%
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		756 986	768 614	-11 628	-2%
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)		-25 802	-22 515	-3 287	15%

JAVER
audit



OBSERVATOIRE DE LA LECTURE
ET DE L'ÉCRITURE DES ADOLESCENTS

LECTURE JEUNESSE
60 rue Etienne Dolet
92240 Malakoff

SIRET 305 240 475 00049

Annexes

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

- **Objet social :**

Fondée en 1974, déclarée suivant la loi de 1901, agréée par le Secrétariat d'Etat à la jeunesse et au sport en 1977, reconnue d'intérêt général en 2014 et agréée par le ministère de l'Education nationale en 2014, Lecture-Jeunesse a vocation nationale pour œuvrer au développement de la lecture et de l'écriture chez les adolescents et adolescentes et les jeunes adultes ainsi qu'à l'observation de leurs pratiques culturelles en lien avec la lecture et l'écriture.

- **Description des activités et missions sociales réalisées :**

Nous luttons contre les inégalités culturelles en permettant à tous les adolescents de se forger une pensée autonome et de s'émanciper à travers le développement de la lecture, de l'écriture et de l'expression orale sous toutes leurs formes.

C'est ainsi que nous formons de futurs citoyens responsables. Nous voulons une société dans laquelle les jeunes sont capables de participer à la vie sociale et citoyenne en toute conscience et liberté. Nous œuvrons pour un monde dans lequel tous les adolescents peuvent élargir leurs connaissances, disposent d'une liberté de choix, d'un jugement critique, et ont accès à la culture.

Notre action s'inscrit dans les Objectifs de développement durable de l'ONU, les valeurs de la Convention internationale des droits de l'enfant et celles de la République.

La synergie entre 3 pôles qui permettent de :

- Bénéficier des apports de la recherche pour faire évoluer les pratiques et mieux comprendre les adolescents
- Faire monter en compétences les professionnels et les bénévoles sur le terrain
- Agir auprès des jeunes

- **Description des moyens mis en œuvre**

Pour mettre en œuvre ses actions, Lecture Jeunesse s'appuie sur :

- ✓ Une équipe salariée composée de 8 personnes à temps plein plus des alternants (3) et stagiaires (1) ainsi que des volontaires de service civique (2) ;
- ✓ Un conseil scientifique ;
- ✓ Un comité de rédaction ;

Nos ressources et nos outils pour les bénévoles et les professionnels

- ✓ Des *box* numériques (fiches, vidéos, méthodologie)
- ✓ Des enquêtes et des études
- ✓ Des publications
- ✓ Des webinaires
- ✓ Le panier du médiateur
- ✓ Des colloques

Faits caractéristiques de l'exercice

- Evénements principaux de l'exercice :

- Une nouvelle directrice qui prend ses fonctions le 9 mai
- Consolidation de la gouvernance de l'association
- L'impact de nos actions de terrain confirmé par une étude indépendante
- Diversification des partenariats financiers ou non financiers, au niveau national et territorial (INPEP pour les projets APDOM, Banque des territoires, Fondation Groupe EDF, Fondation Crédit Mutuel, Fondation Free,)
- Publication de 2 grandes enquêtes : L'orientation des filles dans les filières scientifiques et les adolescents et leurs pratiques d'écriture au XXI siècle
- 2 colloques et 2 événements gratuits en ligne
- Une année sous contrainte suite au refus de 2 subventions majeures : licenciements économiques de 3 salariés en septembre et décembre

- Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice :

néant

Règles et Méthodes Comptables

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentations des comptes annuels des Associations (Règlement ANC n° 2018-06).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan de l'exercice présente un total de **424 178 Euros**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de **731 186 Euros** et un total de charges de **756 988 Euros**, dégageant ainsi un résultat déficitaire de **25 802 Euros**.

L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et finit le 31/12/2023.

Il a une durée de 12 mois.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.



Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisations des biens.

Les éléments non-amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur brute est inférieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée de la différence.

Stock et en cours

Il n'y a pas de stock ni en cours au 31/12/2023

Créances et dettes

Créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Immobilisations

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A	B	C	D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles : Site et Intranet	57 798 €	3 042 €		60 840 €
Immobilisations incorporelles : Marques	520 €			520 €
Immobilisations corporelles : Instal, agencement, aménagement	5 342 €			5 342 €
Immobilisations corporelles : Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 662 €			13 662 €
Immobilisations financières	5 341 €	314 €		5 655 €
TOTAL	82 663 €	3 356 €	- €	86 019 €

La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A	B	C	D
	Amortissement début exercice	Dotations	Diminutions	Amortissement au 31/12/23
Immobilisations incorporelles : Site et Intranet	3 853 €	12 168 €		16 021 €
Immobilisations incorporelles : Marques	320 €	52 €		372 €
Immobilisations corporelles : Instal, agencement, aménagement	3 739 €	1 068 €		4 808 €
Immobilisations corporelles : Matériel de bureau, informatique et mobilier	11 365 €	1 544 €		12 909 €
Immobilisations financières	- €			- €
TOTAL	19 277 €	14 833 €	- €	34 109 €

Charges à payer

Total des Charges à payer RUBRIQUES	Détail	TOTAL au 31/12/2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 000 €
CAF	1 000 €	
Dettes Fiscales et Sociales		102 975 €
Congés à payer	9 207 €	
Charges sociales sur CP	4 233 €	
Taxe sur les salaires	5 493 €	
Uniformation	5 103 €	
Salaires		
URSSAF	32 735 €	
Autres caisses	22 506 €	
Autres dettes	23 698 €	
TOTAL	103 975 €	103 975 €

Charges constatées d'avance

Total des Charges constatées d'avance	Détail	TOTAL au 31/12/23
RUBRIQUES		
Charges constatées d'avance		3 814 €
SAGE	728 €	
FAZAE	3 086 €	
TOTAL	3 814 €	3 814 €

Tableau de suivi de fonds dédiés

Néant

Concours Publics, Subventions octroyés sur l'exercice

NATURE DU CONCOURS OU SUBVENTIONS		MONTANT
CONCOURS PUBLICS	Union Européenne	
	Etat	
	Collectivités territoriales	
	Caisse d'allocations familiales	
	Autres	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	Union Européenne	
	Etat	192 434 €
	Collectivités territoriales	106 360 €
	Caisse d'allocations familiales	1 400 €
	Autres	184 988 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Union Européenne	
	Etat	
	Collectivités territoriales	
	Caisse d'allocations familiales	
	Autres	
TOTAL		485 182 €

Legs et donations

Néant

Créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €
Prêts (1)	- €	- €	- €
Autres	- €	- €	- €
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	260 552 €	145 552 €	115 000 €
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociales et autres organismes sociaux			
Autres	1 403 €	1 403 €	- €
Capital souscrit - appelé, non versé			- €
Charges constatées d'avance	3 814 €	3 814 €	- €
TOTAL DES CREANCES	265 769 €	150 769 €	115 000 €

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
			- €	- €
Fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	20 496 €	20 496 €	- €	- €
Dettes fiscales et sociales			- €	- €
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés			- €	- €
Autres dettes	83 479 €	83 479 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	287 552 €	172 552 €	115 000 €	- €
TOTAL	391 527 €	276 527 €	115 000 €	- €
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)				

Produits à recevoir

Néant



Produits constatés d'avance

Produits Constatés d'Avance	Solde début exercice	Diminution	Augmentations	TOTAL au 31/12/2023
FORMATION	5 934 €	5 934 €	2 220 €	2 220 €
BANQUE DES TERRITOIRES	80 000 €	50 000 €		30 000 €
HACHETTE	50 000 €	50 000 €		- €
REGION IDF	8 000 €	8 000 €		- €
CAF PARIS			600 €	600 €
CNL			16 245 €	16 245 €
INJEP			180 500 €	180 500 €
FONDATION CREDIT MUTUEL			20 000 €	20 000 €
FONDATION FREE			9 320 €	9 320 €
FONDATION LA POSTE			20 000 €	20 000 €
SOFIA			6 666 €	6 666 €
FONDATION BERGER-LEVRAULT			2 000 €	2 000 €
	143 934 €	113 934 €	257 551 €	287 551 €

Tableau de suivi des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde debut exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		Solde Cloture exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	
Fonds propres sans droit de reprise									
Fonds propres avec droit de reprise									
Ecart de réévaluation									
Réserves	46 774 €	- 22 515 €							24 259 €
Report à nouveau									
Excédent ou déficit de l'exercice							25 802 €		- 25 802 €
Dotations consommables									
Subventions d'investissement	25 193 €			18 000 €			8 998 €		34 195 €
Provisions réglementées									
TOTAL	71 967 €	- 22 515 €	- €	18 000 €	- €	34 800 €	- €	32 652 €	



Effectif moyen

	ETP
Effectif moyen par catégorie	31/12/2023
Direction	0,67
Sécrétaire Administratif	0,75
Chargés de Mission AM	5,66
Femme de ménage	0,02
Alternants	2,76
TOTAL	9,9



Bénévolat

LECTURE JEUNESSE : EVALUATION DU BENEVOLAT 2022	Unités	Heures/an/ membre	TOTAL Heures/an	Valorisation annuelle
Activités				
Comités de lecture				
Chroniques (production de 530)		120	4200	61 365 €
Nombre de livres chroniqués/an	530			
Durée (en heures) de lecture + écriture minimale par mois	12			
Nombre de mois	10			
Comités		40	1400	20 455 €
Nombre de réunion/mois	2			
Durée unitaire	2			
Nombre de mois	10			
Nombre de membres	35			
Comité de rédaction		10	160	2 338 €
Lecture des documents préparatoires	1			
Nombre de réunion/an	4			
Durée unitaire	2			
Nombre de membres	16			
Comité Scientifique		2	28	409 €
Nombre de réunion/an	1			
Durée unitaire	2			
Nombre de membres	14			
Groupe de travail enquête écriture		8	104	1 520 €
Nombre de réunion/an	4			
Durée unitaire	2			
Nombre de membres	13			
Comité conception et développement des programmes éducatifs		20	80	1 169 €
Nombre de réunion/an	10			
Durée unitaire	2			
Nombre de membres	4			
Journées d'études, colloques et observatoire (Christine Mongenot) + aides diverses			150	2 192 €
Evaluation				
Nombre d'heures / an			70	1 023 €
TOTAL Activités		200	6 192	90 469 €
Gouvernance			3 000	43 832 €
Présidente		1 000		
Trésorière		1 200		
Secrétaire		200		
Chargé de Mission		600		
TOTAL Gouvernance			3 000	43 832 €
TOTAL BENEVOLAT			9 192	134 301 €



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Orléans, le 14 mars 2024,

Le commissaire aux comptes

JAVER AUDIT



Anil Javer-Kala



commissaire
aux comptes

